

LE CONFÉDÉRÉ DU VALAIS.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX D'ABONNEMENT : Par an pour la Suisse, ff. 10. — Pour six mois, ff. 5. — Pour trois mois, ff. 3. — Pour l'étranger, le port en sus. — PRIX D'INSERTION : la ligne 15 cent. la moitié pour les insertions suivantes. — Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces, sera adressé, franc, au bureau du journal, à Sion. — On peut s'abonner en tout temps, à Sion, au bureau du journal, et à tous les bureaux de poste. — Les envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Canton du Valais.

Endiguement des cours d'eau du Valais.

La grande affaire de l'endiguement du Rhône en Valais passe décidément, semble-t-il, des régions cantonales dans le domaine fédéral.

Les journaux annoncent, en effet, qu'une commission de sept membres du Conseil des Etats doit arriver le 27 octobre courant pour examiner sur les lieux les projets d'endiguement élaborés par les experts fédéraux, MM. les ingénieurs Hartmann et Blotnitzki.

Nous ne connaissons pas le projet de ces messieurs que l'on dit modifié par deux hommes de part du canton, et d'après lequel il y aurait six millions à dépenser pour régler nos cours d'eau !

Le *Confédéré* publia en 1861 un rapport fait au Conseil d'Etat au nom de la commission rhodanique, sous date du 6 décembre 1860.

Ce rapport, sorti de la plume de M. Maurice Barman, fut accompagné d'un détail estimatif, signé à la même date, par MM. les ingénieurs de Torrenté et Venetz évaluant à environ un million et demi la dépense présumée nécessaire pour la correction et le diguement du fleuve et de ses affluents, depuis Warmenbrünnen, près de Brigue, jusqu'au Bois-Noir, près de St-Maurice.

Ce double travail semblait avoir été apprécié comme une œuvre consciencieuse, en rapport avec nos moyens et avec le subside que l'on avait lieu d'attendre de la Confédération : il paraît qu'il n'en est pas ainsi aujourd'hui et que quelques-uns de ceux-là même qui avaient témoigné leur satisfaction aux auteurs, ne se contentent pas de les critiquer maintenant, mais se permettent de suspecter leurs intentions, et cherchent à faire envisager l'écrit du 6 décembre 1860 comme un piège tendu au gouvernement du Valais.

La critique est le droit de tout citoyen, elle est même un devoir pour les fonctionnaires chargés de sauvegarder les intérêts publics, mais il est indigne de tout honnête homme de voir dans un travail fait avec loyauté et dévouement, au bien du canton, une machination préjudiciable au pays.

Ce n'est pas ici le cas de discuter le mérite du rapport dont nous parlons, mais nous sommes autorisés à déclarer à tous et à chacun que son auteur ne reculera point devant la discussion publique ou privée des questions qu'il a traitées très à la hâte et superficiellement, il est vrai, mais en tout bien, tout honneur.

Quant au projet des experts fédéraux nous ne sommes pas en mesure de l'apprécier, et nous nous bornerons à nous faire l'écho de ce qui est dans tous les cœurs, dans toutes les bouches, c'est que l'on soumette à un examen rigoureux une affaire aussi considérable, d'où peut dépendre la prospérité du canton.

La commission du Conseil des Etats accompa-

gnée, dit-on, du chef du Département de l'Intérieur, M. le conseiller fédéral Pioda, ne manquera pas de s'entourer de tous les moyens d'apprécier ce qui est dans l'intérêt du pays au point de vue fédéral et cantonal, et le gouvernement du Valais fournira sans doute à ces messieurs tous les renseignements propres à éclairer leur conscience, sans acception aucune, et en faisant une part égale aux différentes localités, selon leurs facultés et leurs besoins respectifs.

Pour expliquer l'énorme différence qui existe entre l'évaluation des experts fédéraux (6,000,000) et celle de MM. de Torrenté et Venetz (1,500,000); il est à observer que ces derniers ont fait un travail partiel comme complément du système d'endiguement, tandis que MM. Hartmann et Blotnitzky ont évalué la dépense entière d'un travail à recommencer, comme si rien n'existait en fait de diguement en Valais.

District de Monthey. — Plusieurs journaux ont désigné les endroits où les correspondances et les journaux de Lausanne doivent arriver le même jour, en Valais, notamment à Sion.

La population du district de Monthey n'a pas été peu surprise à cette lecture, puisqu'elle se trouve privée de cette faveur, quoique plus rapprochée de Lausanne que Sion d'une dizaine de lieues et que trois trains de chemin de fer traversent, chaque jour, ce district.

Nos relations avec nos voisins du canton de Vaud sont donc extrêmement difficiles et subissent des retards aussi nuisibles que désagréables; puisque entre Bex, Aigle, Vevey qui ne sont éloignés de Monthey que d'une, deux, trois ou quatre lieues, il faut toujours 24 heures pour faire parvenir une correspondance ou la recevoir.

Il en est de même avec Genève. Anciennement, par le service des diligences, on pouvait faire parvenir une lettre et recevoir la réponse le même jour, tandis qu'aujourd'hui, avec les chemins de fer, il faut un temps triple.

Le service des postes est établi de telle sorte dans le district de Monthey que les relations avec le chef-lieu, Sion, demandent deux fois plus de temps qu'avec Lausanne, avec une distance presque inbindre de moitié. Exemple : Les sacs des bureaux du district de Monthey partent par le chemin de fer à 2 heures 30 minutes, et les dépêches ne sont délivrées à Sion que le lendemain. Le district de Monthey reconnaît dans cette organisation si défectueuse la sollicitude dont il est l'objet de la part de ceux qui ont pour mission de veiller avec le même soin aux intérêts de tous leurs administrés.

La position du district de Monthey, sous le rapport du service postal, est tout-à-fait exceptionnelle, si on le compare à ce qui se fait partout ailleurs, dans la Confédération, où des localités bien moins importantes sont dotées d'un double service et de bureaux télégraphiques.

Ce qui augmente encore la surprise, c'est que malgré les plaintes, malgré les réclamations répétées, Monthey n'ait jamais rien pu obtenir. Il y a cependant dans cette localité deux verreries, trois grandes carrières de pierre granite, en pleine exploitation, la préfecture, le tribunal du district, des foires, des marchés considérables, etc., et pendant la belle saison une affluence assez grande de voyageurs, de touristes qui séjournent aux eaux de Morgins, où parcourent la belle vallée d'Illiez et de Champéry.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

On se souvient, sans doute, du charivari que quelques élèves de l'École polytechnique ont donné à M. Kappeler, président du Conseil de l'École, après les examens du mois d'août dernier. Grâce aux vacances, la plupart des professeurs étaient absents, de sorte que le corps enseignant a dû renvoyer jusqu'à la rentrée pour s'occuper de cette affaire.

Pour la même cause, l'enquête commencée par la police a dû être suspendue. Elle vient d'être reprise, et, sitôt qu'elle sera achevée, les résultats en seront communiqués au directeur de l'École. En attendant, la conférence générale des professeurs a fait exprimer à M. Kappeler les regrets et la profonde indignation que lui a fait éprouver la conduite des élèves coupables. Une adresse lui a été remise par une députation nommée à cet effet. Cette pièce, signée, au nom de la conférence, par MM. Bolley, Rambert et Zeyner, déclare en outre que le corps enseignant est parfaitement d'accord avec le Conseil de l'École et avec son président sur les principes d'après lesquels ils ont agi jusqu'ici en ce qui concerne la discipline et les moyens à employer pour stimuler le zèle des élèves. Cette déclaration formelle réduit à néant les bruits qui ont couru sur ce sujet, et qui ont été un peu légèrement accueillis par une partie du public.

Encore la vallée des Dappes.

Le soir du 27 septembre dernier une lutte a eu lieu près de la vallée des Dappes entre un individu que l'on avait ordre d'arrêter, et deux douaniers de Prémanson. Ayant entendu des cris : Au secours ! Au voleur ! des personnes habitant la Jaquette (Suisse) s'étaient portées sur les lieux et avaient pris part à la collision avec les employés des douanes. Des renforts étant arrivés à ces derniers, force était restée à la loi et le prisonnier put être amené aux Rousses.

La justice de Saint-Claude s'est rendue à Prémanson pour instruire le fait de rébellion envers les agents de la force publique. Cinq mandats d'amener ont été décernés immédiatement et deux ont pu être mis à exécution sur le territoire français.

La cause a été appelée au tribunal correctionnel de Saint-Claude à l'audience du 11 octobre, et ont été condamnés, savoir : l'auteur principal et deux frères, chacun à un mois de prison, et les trois autres prévenus, par contumace, à chacun six mois d'emprisonnement.

Deux questions principales ont occupé l'assemblée générale de la Société agricole centrale, qui a eu lieu à Rapperschwyl. La première de ces questions était celle de la culture de la vigne, et la culture usitée dans le canton de Vaud fut reconnue comme la meilleure pour nos contrées.

La seconde question fut celle de l'élevage des chevaux. M. le professeur Zangger, qui présenta le rapport sur cette question, commença par donner un aperçu succinct des diverses races chevalines élevées en Suisse, de leurs qualités et de leurs défauts. Il fit surtout ressortir que l'élevage des chevaux a plutôt diminué qu'augmenté chez nous, tandis que depuis le milieu d'un siècle les pays voisins ont beaucoup fait dans cette direction et se trouvent être maintenant beaucoup plus avancés que la Suisse, qui auparavant pouvait lutter avec eux, ce qu'on reconnaît fort bien en voyant les difficultés que notre cavalerie a à se recruter. Il faudrait donc chercher à donner une nouvelle impulsion à l'élevage des chevaux et veiller à l'amélioration de nos races. D'après M. Zangger, ce serait la race fribourgeoise qui offrirait le plus de qualités et qui, un peu améliorée, livrerait les chevaux qui répondraient le mieux à ce que nous exigeons de chevaux de cavalerie et de trait en général. D'après le rapport de M. Zangger, le nombre des chevaux que possède actuellement la Suisse n'excède pas 90,000, dont 25 mille pour le seul canton de Berne.

M. Kern figurait mardi en qualité de représentant de la Confédération suisse auprès du gouvernement français à la première réception diplomatique de M. Drouyn de Lhuys, le nouveau ministre des affaires étrangères.

Un certain nombre de Suisses de retour dans leur pays après la bataille de Castelfidardo, réclament auprès du Conseil fédéral des arriérés de solde. Des démarches seront faites auprès du gouvernement papal aux fins d'en obtenir le paiement. Les cantons intéressés seront invités à présenter les titres nécessaires.

Les cantons qui ont droit à des admissions au collège Borromée à Milan, ont demandé s'il y aura des difficultés à ce que les élèves reçoivent accès dans cet établissement pour le trimestre d'hiver. La réponse de l'envoyé à Turin lève toute inquiétude à cet égard.

BERNE. — Un incendie terrible vient de détruire une grande partie du village de Plagne. Le 20 octobre, à 7 heures du soir, le feu a commencé au milieu du village et, attisé par un fort vent d'ouest, il s'est communiqué rapidement à 17 bâtimens et 7 à 8 granges. 22 familles ont perdu en peu de temps tout ce qu'elles possédaient. Les habitans du village de Vauffeln, situé à une demi-lieue plus bas, n'ont réussi que grâce à de grands efforts à préserver leurs maisons d'un sort pareil. Le vent apportait des gerbes d'étincelles jusqu'à cette distance.

ZURICH. — En 1855 une pauvre femme de Schönenberg fut condamnée par le jury à 15 ans de maison de force, comme incendiaire. Cependant elle ne cessa jamais de protester de son innocence. Dernièrement les soupçons se portèrent sur une autre personne, et le tribunal cantonal, après 8 ans, vint d'annuler l'arrêt du jury de Schönenberg. Reste maintenant à savoir comment on dédommagera cette malheureuse femme pour les 8 ans de réclusion. Les nouveaux accusés comparaitront aux assises le 17 novembre prochain.

FRIBOURG. — Le préfet de la Gruyère a adressé aux conseils communaux de son district la circulaire suivante :

« Informé que quinze à seize individus, tous très-dangereux, évadés des maisons de force de divers cantons de la Suisse, parcourent le pays, je vous prie d'organiser dans votre commune, au moyen de patrouilles ou d'un renfort aux mesures ordinaires, un petit service de sûreté pour la conservation des personnes et des propriétés. » La Feuille d'avis de Bulle dit à ce propos : « En présence des nombreux faits de vols, de brigandages, dont le canton est le théâtre, cette mesure, dictée par M. le préfet, est plus qu'opportune, elle est urgente. »

— Dans sa prochaine session d'automne, le Grand-Conseil sera saisi de la question d'un nouvel impôt sur le commerce et l'industrie. Après la création de deux ou trois impôts extraordinaires et l'élévation des impôts ordinaires qui se sont succédés coup sur coup dans l'espace d'une année, le peuple fribourgeois pouvait attendre un moment de répit de la part du fisc; il paraît qu'il n'en sera rien.

SOLEURE. — Jeudi dernier, après la revue, une rixe violente a éclaté dans une auberge de Soleure entre des militaires; les sabres ont été tirés et il y a eu un grand nombre de blessures graves; une enquête est instruite par l'autorité militaire sur ce fait déplorable et les coupables seront jugés par un conseil de guerre.

BALE. — Le 5 octobre, dans un tir militaire au fusil de chasseur, un marqueur avait été tué par une balle qui avait dévié sur un clou de la cible et était venue le frapper dans le fossé des marqueurs, profond de huit pieds. Les soldats qui se trouvaient alors au tir ont résolu d'abandonner les prix qui devaient leur être distribués, et ils ont organisé, d'accord avec la Société bâloise des carabiniers, avec ces prix d'une valeur de 500 francs environ, un nouveau tir ouvert à tout le monde, dont les recettes de six cibles devaient être employées à former une somme destinée à la famille de ce malheureux. Ce tir au fusil de chasseurs a été fréquenté par une grande affluence de citoyens, desireux de participer ainsi à une œuvre, et il a fourni une recette de 1437 francs, qui sera encore considérablement augmentée par divers dons généreux.

ARGOVIE. — Une assemblée populaire à Stein s'est occupée de la révision de la constitution. Elle demande la suppression du système des directions et de l'institution du jury, la mise à la charge de l'Etat du cinquième des contributions communales pour l'entretien des pauvres et l'élection de dix députés indirects par le Grand-Conseil lui-même.

— Au dernier tir de Bremgarten quatre demoiselles se sont distinguées par la précision de leur tir et ont remporté plusieurs prix.

THURGOVIE. — Le Grand-Conseil, après une délibération de 6 heures, a décidé la correction de la Thur, ouvrage considérable qui imposera des sacrifices considérables au pays, compensés il est vrai par de grands avantages. Le débat a porté sur la proposition du Conseil d'Etat tendant à demander un subside fédéral pour aider cette entreprise d'utilité générale. M. le conseiller national Messmer, l'avocat Anderwerth et surtout M. Habermil, membre du Conseil des Etats, ont énergiquement repoussé tout recours auprès de la Confédération; leur opinion l'a emporté à la votation par 41 voix contre 39.

VAUD. — Mercredi, le train qui part de Bex à 6 heures 50 minutes du soir, a déraillé sous Veytaux (près la gare). L'aiguille n'avait pas été faite, ensorte que le train s'est enfilé sur la voie de garage et est allé se heurter contre un mur. La locomotrice a beaucoup de mal, mais les voyageurs en ont été quittes pour la peur.

M. le Dr Guisan, à Vevey, rectifie dans l'Observateur un article de sa chronique. Il n'est arrivé aucun accident à la gare de Vevey. C'est à Villeneuve que le garde-frein du train de marchandises a commis une imprudence en crochant un waggon. Il n'a pas eu les jambes coupées, comme on l'a annoncé, mais fracturées, ce qui est déjà bien assez triste pour lui.

— Lundi soir, un jeune homme s'est suicidé d'un coup de pistolet à la gare d'Allaman, à l'arrivée d'un train de voyageurs.

— On sait que M. Haldimand a fait un legs de 500,000 fr. en faveur de l'asile des aveugles de Lausanne. Il faut rappeler à cette occasion que M. Haldimand était le principal soutien de cet établissement, et que le total des dons faits par lui à l'asile s'élevait, au 31 décembre 1861, à la somme de 545,667 fr. C'est donc un total de plus d'un million de francs que ce généreux phi-

lanthrope a consacré à cet intéressant établissement, dans lequel tout individu peu être admis, quelle que soit son origine ou sa religion.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Italie.

Naples. — On écrit de Naples, le 16 octobre : « On ne s'entretient à Naples que de l'évasion de Mgr Cenatiempo. Ce prélat avait été accusé l'an dernier d'être l'organisateur d'une conspiration bourbonnienne. La grande cour criminelle de Naples l'avait condamné à quinze années de prison, ainsi que MM. de Christen et Caracciolo.

« Mgr Cenatiempo avait été conduit avec eux à Santa-Maria-Apparente (prison des condamnés politiques). Les détenus avaient été conviés à un grand dîner, qui devait d'abord avoir lieu le 4 octobre, jour de la fête du roi François II; mais, pour ne pas froisser les susceptibilités du directeur, ce banquet fut ajourné au 14. Mardi donc, les prisonniers se réunirent à table : le repas fut splendide. On avait commandé les vins des meilleurs crus étrangers. Un service pour dix personnes fut apporté dans plusieurs paniers et dans une immense corbeille que portait l'un des portefaix les plus vigoureux de la halle de Naples.

« A la fin du dessert, lorsque plusieurs gentlemen étaient à moitié ivres, Mgr. Cenatiempo trouva le moyen de changer de costume, puis il s'introduisit dans la corbeille, qu'on eut soin de recouvrir de nappes et de serviettes. Le portefaix enleva le panier, le mit sur son épaule et sortit de la prison, sans éveiller les soupçons du concierge, auquel il offrit même deux cigares et demanda du feu pour allumer sa pipe.

« Telle est l'histoire de l'évasion de Mgr Cenatiempo. Toutes les recherches faites par la police pour le retrouver ont été infructueuses. On assure que toutes les dispositions avaient été habilement prises, et qu'une barque montée par huit matelots attendait le prisonnier sur la plage de Pozzoles.

« On pense que Mgr Cenatiempo aura pu gagner les Etats pontificaux. »

— Les journaux de l'Italie septentrionale donnent de fréquentes nouvelles de la camorra; voici quelques renseignements sur cette étrange franc-maçonnerie que la police poursuit en ce moment avec tant de vigueur :

La Camorra est une association de tous les violents contre les lâches. Autrefois, les affiliés formaient une sorte de chevalerie errante, quoi qu'un peu crottée, une réunion de don Quichottes plébéiens qui s'étaient érigés en redresseurs de torts. Cela dura un certain temps; après quoi, toutes choses finissant par se corrompre, les redresseurs de torts songèrent à leurs propres affaires et se firent payer par leurs protégés. Peu à peu, la secte se dégradant toujours, elle devint une exploitation de tous les vices. Partout où s'exerçait un métier illicite ou malséant, le camorriste intervint comme modérateur, ou comme arbitre, ou tout simplement comme témoin dangereux, et prit sa part du bénéfice. Tous les brelans, les tripots, les lieux de débauche, les dépôts de contrebande, les prisons, les bagnes, etc., durent subir cette inspection coûteuse et arbitraire. La police des Bourbons tolérait cet empiètement sur ses propres attributions, parce qu'après tout elle y trouvait son compte; la camorra lui épargnait de la besogne et lui rapportait des piastres; l'argent extorqué aux pauvres se partageait ensuite entre les redresseurs de torts et les argousins.

Voilà, en deux mots, ce qu'était cette secte. Pour en être, il fallait avoir fait ses preuves de courage et passé par divers degrés d'initiation. On commençait par être garçon de mauvaise vie, puis on devenait picciotto di sgarro, puis camorriste. Le premier grade marquait une simple candidature, le second une sorte de noviciat, le troisième une affiliation définitive. Pour être garçon de « mauvaise vie, » il suffisait de montrer des dispositions convenables; on devenait picciotto en tirant le couteau contre un picciotto; camorriste, en le tirant contre un camorriste. On exigeait, de

plus, des affiliés certaines qualités morales; mais ces exigences ne furent pas très-rigoureusement maintenues et se relâchèrent si bien, qu'elles finirent par se perdre tout-à-fait. Ainsi, au commencement, les voleurs n'étaient point admis dans la secte. A la fin, on n'y admit guère plus que des voleurs.

La camorra forinait un Etat à part, en dehors et au-dessus des lois; elle avait son code civil, son code pénal, se jugeait elle-même et prononçait des peines de mort. On n'en finirait pas, si on voulait compter tous les assassinats juridiquement décrétés et exécutés par ces drôles féroces. Tout l'argent extorqué, soit dans la ville, soit dans les prisons (car c'est là surtout que la secte était fortement organisée), passait dans les mains du chef et sur les registres du *contaruto* (comptable) qui, chaque dimanche, le partageait entre tous les compagnons (c'était le mot consacré). Le camorriste seul, étant sociétaire, avait droit à la *tangente*, c'est-à-dire au dividende. Le *picciotto* n'était qu'un pensionnaire et ne touchait que ce qu'on voulait bien lui donner. Quant au garçon de mauvaise vie, il ne recevait que des coups, jusqu'à ce qu'il sût les rendre.

On a beaucoup écrit sur les ramifications de la camorra. A entendre certains historiens, la secte couvrait d'un seul réseau tout le royaume des Deux-Siciles. Sous les Bourbons, la camorra existait bien dans toutes les provinces, dans le clergé, dans l'armée, mais c'étaient autant de sociétés séparées, indépendantes, ayant des chefs particuliers, maîtres absolus chez eux, il y avait bien un chef dans chacun des douze quartiers de Naples, on prétend même qu'il était nommé par la police; mais la camorra n'était fortement organisée que dans les prisons. Là, elle opprimait manifestement les détenus par des extorsions sans nombre. Aux files, par exemple, elle parvenait à accaparer tout l'argent que l'administration accordait aux déportés, prélevant d'abord sa dîme, puis mille et un impôts sur les plaisirs et sur les besoins de ces pauvres gens.

Nouvelles littéraires.

Fables par M. ANT. CARTERET.

La fable est en littérature un terrain si battu, et l'image du fabuliste-bonhomme y est encore toujours si présente avec son prestige souverain; il faut, d'ailleurs, dans un écrivain de si rares qualités pour marcher sans dévier entre la prétention et la trivialité dans ces leçons données à la société, sous le voile transparent de l'allégorie, que c'est ici surtout qu'il est vrai de dire qu'il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus: Ce n'est donc pas sans un sentiment bien légitime d'orgueil national que le *Confédéré du Valais* peut, comme d'autres journaux suisses, rendre hommage au succès obtenu récemment dans ce genre par M. Carteret, de Genève.

M. Carteret, par la publication de ses *Fables* vient de doter la littérature romande de notre pays d'un ouvrage bien propre à entretenir la bonne réputation littéraire de sa ville natale.

Le livre de M. Carteret est un livre nouveau en tout genre. Il ne faut pas, il est vrai, y chercher la naïveté délicate du bon La Fontaine. C'est au contraire un genre que nous serions tenté d'appeler opposé, si la naïveté n'était, à notre avis, l'expression la plus complète de l'esprit chez le fabuliste, si elle n'était dans la fable ce qu'est le sublime dans l'éloquence, ce comble de l'art; ce qui distingue ce recueil dont nous parlons, c'est cette finesse unie à cette justesse de touche qu'on appelle l'esprit.

La fable de notre compatriote pétille de verve et d'entrain poétique. La narration s'anime, l'esprit caustique la pénètre toute entière, et étincelle à chaque page sous cette plume genevoise. L'ensemble de l'ouvrage en reçoit un profond cachet d'originalité, une teinte de satire qui nuit peut-être à la pureté du genre, mais qui, en revanche, est le gage d'un intérêt toujours nouveau pour le lecteur. Aussi le livre de M. Carteret est-il un de ceux qui peuvent avoir leurs défauts, mais qui les rachètent victorieusement à

force d'amabilité, qui savent apprendre en amusant.

Le style de M. Carteret, clair, rapide, piquant, est en harmonie avec son génie. Le dialogue y abonde, vif et entrecoupé, et ses acteurs de toute espèce y soutiennent parfaitement leur caractère. La morale s'en dégage sans effort et sans prétention; il lui arrive souvent de se résumer en un seul trait, et l'auteur a raison:

Car que faut-il toujours dans la meilleure chose:
La dose.

Et cela est surtout vrai pour une morale qui, traînée en longueur, devient facilement un sermon.

Un mérite que, pensons-nous, tout le monde s'accordera à reconnaître à notre fabuliste, c'est la richesse de sa description. La palette du poète s'empreint parfois de couleurs à faire envie à celle du peintre. Il est impossible, à notre avis, de rendre avec plus de bonheur le tableau d'un fond de cave sous un rayon de soleil:

Dans la nuit d'une cave un rayon d'or tombait,
Un rayon dans lequel une blanche poussière
En tourbillons légers montait et descendait,
Profitant de cette lumière,
Une araignée à ses fils travaillait.
On entendait voler une mouche imprudente,
Une souris sans but galopait frétilante,
Tandis que deux gros rats s'étrillaient le museau, etc.

M. Carteret sait aussi faire de deux mots une image. — Un charbonnier et un meunier avinés s'en vont ondulant dans les rues:

Comme bien on se l'imagine,
Dans cette marche sans façon
Le charbon frottait la farine,
Et la farine, le charbon.
Ce sont, disent les passants, deux bons amis,
Qui peuvent se vanter d'être doublement gris.

Nous regrettons d'être obligé de nous borner dans ces citations qui réussiraient mieux que tout ce que nous pourrions dire, à donner une idée des mérites et des défauts de M. Carteret. Cependant, si ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur ce sujet, nous aimons à croire que quelques lecteurs valaisans voudront, eux aussi, s'édifier par eux-mêmes du mérite d'un auteur que l'on peut dès maintenant appeler national. Mais que dis-je? On a bien d'autres choses à faire en Valais qu'à s'occuper d'une question littéraire!

Hélas! à bien des gens ce portrait là s'applique!
L'idéal est pour eux sans les moindres attraits.
Qu'ils parlent d'un maître, d'un peintre, d'un poète,
Ils n'en diraient pas plus s'ils disaient: Pauvre bête!
Ils s'estiment sensés, mais ne sont qu'incomplets.

Nouvelles agricoles.

Nous avons successivement publié un article intéressant de M. VERNET sur l'avenir de nos vignes, article emprunté au *Journal d'agriculture de la Suisse romande*. La rédaction de cette feuille fait suivre cette pièce des réflexions suivantes qui complètent les idées émises par MM. le Dr de la HARPE et VERNET:

C'est avec un vif intérêt que nous accueillons les observations de M. Vernet sur le consciencieux travail de M. le docteur De la Harpe. Le sujet de cette controverse est pour la Suisse romande d'une importance vitale, et nous remercions ces messieurs du soin avec lequel chacun d'entre eux a développé les arguments à l'appui de son opinion! Ce sera toujours avec plaisir que nous ouvrirons les colonnes du journal aux polémiques de ce genre; car des questions comme celle-ci touchent par leur nature à tant d'intérêts divers, que leur discussion publique ne peut qu'être d'une grande utilité.

Pour ce qui nous concerne, nous donnons, sans hésiter, raison à l'honorable M. Vernet, et il nous permettra d'ajouter quelques considérations économiques aux arguments techniques qu'il a si bien développés.

Nos vins sont-ils menacés dans l'avenir par la concurrence de l'étranger? Voilà la question.

En droit, oui. En fait, non. Voilà notre réponse.

En droit, il est évident que les barrières protectrices vont chaque jour en se démolissant. Nous pouvons prévoir le moment où les exigences de la Suisse allemande, non moins que les principes économiques de notre époque, feront abolir les faibles droits d'entrée qui protègent encore notre production, et ouvriront notre marché à tous les vins de l'Europe. Sans doute, ce ne sera pas très-conséquent avec l'esprit qui a fait impitoyablement conserver l'ohmgeld, et qui a maintenu l'entrée en franchise à Genève des vins de Savoie, alors que, la Savoie ayant cessé d'être Savoie, cette faveur n'avait plus sa raison d'être.

Toutefois, ceci ne nous regarde pas. Nous constatons, sans discuter.

En fait, nous ne croyons pas que cette concurrence illimitée puisse nous faire un grand mal. En matière d'alimentation, les habitudes, les goûts tout nécessairement la loi. Or, où se consomment nos vins, quel est leur grand, leur unique marché? Dans leur pays d'abord, puis dans la Suisse allemande. Pourquoi? D'abord, parce que c'est le résultat d'une habitude trois ou quatre fois séculaire. Ensuite, parce que ces vins conviennent à nos nerfs, à nos caractères, à nos tempéraments. Hélas! il faut tout dire; la grande majorité des estomacs helvétiques sont affligés d'un hôte silencieux, mais exigeant, aux yeux duquel les vins rouges sont en abomination, et qui proteste à sa manière quand on viole ses préférences.

Et puis, tout se tient; l'agronomie, l'économie et la gastronomie sont cousines germaines. Or, si tous les vins sont bons, le meilleur de tous c'est sans contredit, celui auquel on est habitué. Sans doute, nos confédérés demandent souvent, pour changer, du vin du Margraviat ou de la Valteline, mais dans une quantité comparativement minime, et, pour le gros de leur consommation, ils s'en tiennent volontiers aux vins de La Côte ou de La Vaux comme vins de table, et à l'Yvorne comme vin de dessert. Bien plus, de même que nous aimons nos amis, même avec leurs défauts, ils ont imaginé tout exprès le mot de *Bock* pour exprimer ce haut goût de terroir, ce bouquet factice que nous autres *welches* nous trouvons excessif, et que leurs marchands de vin en gros ont inventé pour les satisfaire.

Sans doute, depuis les hauts prix des dernières années, il est entré en Suisse d'assez fortes proportions de vins d'Alsace et d'Allemagne, et c'est même plutôt de ce côté que de celui des crus de France proprement dits que nous craignons de voir une concurrence s'établir. Toutefois, la valeur intrinsèque de ces vins est, à prix égal, trop inférieure à celle des nôtres, pour que cette concurrence puisse jamais leur fermer le marché. Et, chose singulière, nous ne savons si, telle qu'elle est, cette concurrence n'est pas neutralisée par la spécialité qu'ont nos vins, pour imiter les qualités inférieures de Bourgogne. En effet, chacun sait que si nos caves ne sont pas, aujourd'hui encore, encombrées par nos abondantes, mais détestables vendanges de 1847, c'est que ces vendanges ont servi à fabriquer des vins de Beaujolais. Un peu de bois de teinture, pas mal de casonade, et le tout est fait. Nous ne préconisons pas cette industrie plus profitable qu'estimable, mais c'est comme cela.

Enfin, nos vins possèdent deux avantages qui n'appartiennent qu'à eux.

Le premier, c'est de supporter l'engrais. La moitié du fumier que nous mettons dans nos vignes gâterait, ou du moins discréditerait les crus de la Bourgogne, du Médoc et du Midi. Il résulte de cette possibilité de fumer nos vignes, que nous pouvons forcer la quantité du vin sans nuire à sa qualité, et qu'à main d'œuvre égale, notre arpent rend, comme produit net, une valeur bien supérieure à un arpent de la Bourgogne ou du Médoc. Il va sans dire que nous ne parlons ici que de la moyenne des crus, et que nous faisons une exception en faveur des clos aussi rares que privilégiés, dont l'étiquette vaut à elle seule un capital.

En second lieu, et bien différents de la majorité des vins de France qui perdent au bout de peu d'années, qui sa force, qui sa couleur, qui

son bouquet, nos vins ont l'avantage de pouvoir se garder presque indéfiniment. Il en résulte que, quels que soient l'abondance et le bon marché d'une récolte, l'encombrement n'est que momentanément, et que, tôt ou tard, le producteur et le marchand se rattrapent. En spéculations, il n'est rien de tel que de *pouvoir garder*.

Et maintenant que nous avons parlé à notre point de vue, plaçons-nous à celui de l'honorable M. De la Harpe, et mettant les choses au pire, supposons avec lui que la concurrence soit devenue une menace sérieuse. Quel sera le moyen de parer le coup qu'il redoute? M. De la Harpe paraît croire qu'il faut abandonner nos cépages plus ou moins grossiers pour y substituer des cépages fins. Ici encore nous sommes forcés de différer d'opinion sur le remède qu'il conseille.

En agriculture comme en toute autre industrie, les mille rapports visibles et invisibles qui existent entre les ressources, les besoins, les productions, les habitudes, créent à la longue un courant qui se produit sans nous, quelquefois malgré nous. Ce courant est double; d'un côté il charrie des produits, de l'autre il ramène des écus. C'est le lit de ce courant qu'il importe de déterminer. Puis une fois qu'il a été bien reconnu, il faut s'y abandonner toutes voiles dehors. Quitter ce courant, c'est s'exposer à échouer sur le rivage; vouloir le détourner, chercher à en créer un nouveau, est une tâche à laquelle les hommes succombent, et qu'il faut des générations pour accomplir.

Or ici, où porte le courant? Incontestablement vers le marché national. Nous avons dit pourquoi, nous n'y reviendrons pas. Vouloir abandonner des cépages grossiers, mais rustiques, productifs et achalandés, pour des cépages plus délicats et plus avarés, imposer à nos vigneron de nouvelles méthodes de culture, ambitionner pour nos vins des débouchés nouveaux, une clientèle étrangère, ce serait, comme le chien de Lafontaine, lâcher la proie pour l'ombre. La mode, cet élément fugitif, insaisissable, la mode elle-même pèse d'un grand poids dans la question, et nous serions imprudents à lutter contre elle.

Nous rendons ample justice aux travaux de M. le Dr Guyot, dont l'honorable M. De la Harpe paraît s'être appuyé. Toutefois, quelles que soient ses connaissances physiologiques et économiques, nous craignons de nous engager à la suite du Dr Guyot, dans une réforme radicale de notre culture viticole. Tout au moins, attendons-nous, pour faire le saut, la réussite des colossales plantations de Bourgogne et de Médoc, qui vont, nous dit-on, être entreprises sous ces auspices, dans le domaine de la Bergerie, près Nyon.

Pour nous, si, dans la prévision d'un danger sérieux pour nos vins, nous étions appelés à donner des conseils à nos producteurs, voici ce que nous nous permettrions de leur dire:

Améliorez vos procédés, perfectionnez votre taille, votre effeuille surtout, saignez vos vins, mais conservez vos cépages et vos cultures en vue de votre clientèle actuelle.

Ne comptez pas trop sur des récoltes exceptionnelles et sur des prix hors ligne comme ceux des dernières années. Tout en espérant le bien, attendez-vous au mal. Dans les bonnes années, conservez un peu d'argent en caisse, un peu de vin en cave, afin de pouvoir traverser les mauvaises sans trop de gêne, et vous assurer ainsi une bonne moyenne. Et puis résistez à la satisfaction des très gros chiffres, et que chacun ne cherche pas à vendre son vin un centime de plus que son voisin. Qui tend trop la corde, la casse, et le meilleur moyen de faire boire à nos confédérés leur propre cidre, ou de les jeter dans les bras des producteurs alsaciens ou allemands, c'est de leur tenir la dragée trop haute. Ne découragez pas la spéculation, car elle est un élément indispensable de notre propriété viticole, et en la tuant, vous tuerez la poule aux œufs d'or.

Enfin, cherchez à réduire votre prix de revient. Ici, une explication est nécessaire. Le prix de revient se compose de trois termes: D'abord le prix du terrain, puis le prix de la main d'œuvre, et enfin le prix des engrais. Mes deux premiers vont en augmentant; c'est là un indice de prospérité générale, auquel nous ne pourrions ni ne voudrions rien changer.

Il n'en est pas de même du troisième. Tandis

que le besoin des engrais augmente en raison de la plantation de nouveaux vignobles, leur prix s'élève fatalement en raison de la cherté des fourrages et de la diminution des céréales. A cela on a proposé plusieurs remèdes. D'abord, les engrais artificiels, chiffons, guano, poudre d'os, etc., etc. Avant de les adopter, il faudrait s'assurer avec soin que non-seulement ces engrais augmentent la quantité de nos vins, mais encore qu'ils ne nuisent pas à leur qualité.

Jusqu'à ce que ce point ait été déterminé, il nous semble que c'est surtout sur le fumier d'étable, le roi de tous, qu'il faut travailler. Et pour en augmenter la production, et en limiter le prix, il faut d'abord avoir plus de fourrages, ce qui est faisable, y ajouter le renfort des racines fourragères, ce qui est facile; puis il faut encore augmenter la production des substances à litières, comme les pailles, ce qui est moins aisé qu'on ne le pense. A défaut de pailles, plusieurs substituts sont proposés. D'abord les *dais*, les feuilles, mais ce conseil n'est praticable que pour la petite culture de la zone forestière. De la bêche? N'en a pas qui veut. De la sciure? Encore pour cela faut-il avoir des scieries dans son voisinage. On a proposé de planchoyer les écuries, afin de se passer de litières, mais il nous faut des courtines, et l'emploi exclusif de l'engrais liquide n'est praticable que dans les zones exclusivement fourragères, comme nos vallées alpêtres. Tous ces substituts ne sont possibles que dans des circonstances locales et restreintes. Il nous reste toujours à trouver, soit des feuilles, soit des substances assez abondantes et assez économiques pour servir de litière au bétail, et de véhicule à ses déjections.

Nous proposons ce sujet aux méditations de nos agronomes, et si c'était à nous de choisir la question qui sera mise au concours par la Société l'année prochaine, voici comment nous la poserions:

Etant données la cherté des fourrages, la diminution des pailles, et la hausse qui en résulte dans le prix des fumiers:

1° Chercher la substance qui remplirait le mieux les conditions nécessaires pour suppléer aux pailles;

2° Déterminer, au moyen d'une série d'expériences faites avec soin, l'action des engrais artificiels sur les vignes, en ce qui concerne la quantité et la qualité du vin.

ANNONCES.

Avis.

L'administration paroissiale de Martigny met au concours la place d'organiste.

Les personnes qui auraient l'intention de remplir cette fonction sont priées d'adresser dans la quinzaine au président du Conseil paroissial leurs soumissions écrites à ce sujet.

Sera préféré, avec un traitement proportionné aux charges qui lui incombent, le maître qui, tout en touchant de l'orgue, pourra former les chœurs pour les chants d'église, diriger les deux fanfares et autant que possible donner des leçons de chant aux écoles primaires.

Martigny, le 19 octobre 1862.

L'Administration paroissiale,

AVIS.

On trouve chez J.-Emmanuel MACHOUD, marchand-tailleur, domicilié à Sion, un bon assortiment d'étoffes pour hommes et pour femmes. Draps-nouveautés, toiles, couvertures, cotonnes, habillements confectionnés, etc., etc.

Marchandises de bonne qualité. Prix modérés.

Avis aux émigrants.

La maison sousignée, fondée depuis un grand nombre d'années et concessionnée par les différents gouvernements cantonaux de la Suisse,

a l'honneur d'annoncer au public qu'elle fait chaque semaine des expéditions de passagers:

Du *Hàvre* pour *New-York* et *New-Orléans*.

Des expéditions pour *Buenos-Ayres* et *Montevideo*, ainsi que pour la *colonie Helvetia* (Uruguay), distante de 15 lieues de ces deux dernières villes, ont aussi lieu toutes les 4 à 6 semaines.

Pour *Rio de Janeiro*, *Montevideo* et *Buenos-Ayres*, chaque mois par les bateaux à vapeur de premier ordre des Messageries impériales.

Pour *New-York*, tous les huit jours par les « steamer » de *Liverpool*, *Hàvre*, *Brème*, *Hambourg*.

Pour l'*Australie*: de *Liverpool* deux départs par mois;

de *Londres* un départ par mois par les clippers renommés de ces lignes.

Pour la *Californie*, par chaque vaisseau à destination de *New-York*, et de là par bateau à vapeur et chemin de fer d'*Aspinwooll* à *Panama*.

Les personnes qui ont l'intention d'émigrer sont priées de s'adresser à

A. ZWILCHENBART, à Bâle, rue de la Douane,

ou à ses agents

Ch. IMSAND, coiffeur, à Sion, et G. d'ETIENNE, à Riddes.

GRAND DÉBALLAGE

de Soieries, Schals et confections pour dames et enfants,

à l'hôtel de la POSTE.

A dater du mardi 28 jusqu'au samedi 1er novembre inclusivement.

J. GRILLET, de Lausanne, exposera en vente, aux prix les plus avantageux, un grand choix de

Soieries de Lyon pour robes, unies et façonnées.

Schals tapis et tartans, carrés et carrés-longs.

Un assortiment complet de confections de Paris pour dames et enfants.

Soieries et schals, haute nouveauté. confections, nouveau modèle.

PRIX FIXE.

FABRIQUE DE DRAINS.

Machines perfectionnées pour la fabrication des drains et briques creuses. — S'adresser à l'usine de Coulouvrenière, à Genève, où l'on trouve des machines faites.

AVIS AUX FABRICANTS DE CHOCOLAT.

Machines à fabriquer le chocolat, à 3 cylindres en granit perfectionnées. Adresser les demandes à l'usine de la Coulouvrenière, à Genève.

MACHINES A PERCER LES MÉTAUX.

A l'usage des serruriers, mécaniciens, etc. — Adresser les demandes à l'usine de la Coulouvrenière, à Genève.

HACHE-PAILLE.

Instrument marchant à bras pour couper la paille et le foin pour la nourriture économique des chevaux et des bestiaux. S'adresser à l'usine de la Coulouvrenière où l'on trouve toujours des hache-paille confectionnés.